



République Française

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MAI 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026/MAI/067	OBJET : CREATION DE LA COMMISSION D'ADMISSION EN CRECHE ET DESIGNATION DES MEMBRES
<u>Date du conseil municipal</u> 05/05/2026	
<u>Date de la convocation</u> 29/04/2026	
<u>Date de l'affichage</u> 29/04/2026	

L'an deux mille vingt-six, le cinq mai à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Clotilde LAGOUTTE, Maire, en suite des convocations adressées le vingt-neuf avril deux mille vingt-six.

Étaient présents :

Clotilde LAGOUTTE, Maire

Abdelhakim LACHHAB, Maureen BONNET-KHOULDI, Michel BILLOUT, Pascale DESPLATS, Guy-Bertrand TCHIKAYA, Voahangy HUÉ, Mohamed NOURO, Sylvie GALLOCHER, Maires-adjoints.

Julien BOUDET, Ijou HAMMOUTI, Mohammed KHERBACH, Prescilia HENRY, Lucie BOURELY, Romaine BOKASSA-KIBOZI, Adama OUATTARA, Catherine MOLINA, José MORILLA, Frédérique HOUREUX, Gérard ESNAULT, Pascal BOURGET, Nolwenn LE BOUTER, Catherine LORMANN-D'HOKER, Jules NOUGA NOUGA, Isabelle WALCZYNSKI, Stéphane MOLINES, Angélique RAPPAILLES, Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Dramane TROARE pouvoir à Ijou HAMMOUTI
Fabrice HOULIER pouvoir à Nolwenn LE BOUTER

Abdelhakim LACHHAB a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20260512-DEL-2026-067-DE
Date de télétransmission : 12/05/2026
Date de réception préfecture : 12/05/2026

DELIBERATION

OBJET : CREATION DE LA COMMISSION D'ADMISSION EN CRECHE ET DESIGNATION DES MEMBRES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-21 et L2121-22,

CONSIDERANT la nécessité de créer une commission municipale d'admission en crèche, de définir le nombre de sièges à pourvoir et de désigner les membres au sein de la commission municipale d'admission en crèche,

CONSIDERANT l'appel à candidature des listes pour siéger au sein de la commission d'admission en crèche,

Le conseil municipal,
après en avoir délibéré,
à l'**UNANIMITÉ** par 29 voix **POUR**

ARTICLE 1 : Approuve la création d'une commission d'admission en crèche.

ARTICLE 2 : Décide que 5 sièges sont à pourvoir dans le respect du principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

ARTICLE 3 : Désigne au sein de la commission d'admission en crèche les membres suivants :

- Prescilia HENRY
- Catherine MOLINA
- Romaine BOKASSA-KIBOZI
- Pascale DESPLATS

Liste : Ensemble allons plus loin

- Isabelle WALCZYNSKI

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

La Maire

Clotilde LAGOUTTE



Le secrétaire de séance

Abdelhakim LACHHAB

Certifié exécutoire compte-tenu de
la télétransmission en Sous-Préfecture
le
Et de la transmission ou notification et de la
publication le

La-Maire,

Clotilde LAGOUTTE



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20260512-DEL-2026-067-DE
Date de transmission : 12/05/2026
Date de réception préfecture : 12/05/2026

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que celui-ci peut être contesté devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr